

---

## Informations financières

# Schneider Electric lance avec succès sa première obligation aux États-Unis

Rueil-Malmaison (France), le 21 septembre 2012 – Schneider Electric a annoncé aujourd'hui avoir émis avec succès sa première obligation de 800 millions de dollars américains, arrivant à maturité en 2022 aux États-Unis.

Les obligations ont été émises à travers un placement privé uniquement réservé aux investisseurs institutionnels (y compris les acheteurs institutionnels qualifiés aux États-Unis). Les recettes de l'émission seront affectées à des dépenses générales de l'entreprise.

Cette émission obligataire permet à Schneider Electric d'accéder aux larges sources de financement en dollars américains et lui permet de prolonger la maturité moyenne de sa dette à des conditions de marché favorables.

Le coupon de cette obligation sera de 2,95%. Le règlement des obligations est prévu le 27 septembre 2012.

### A propos de Schneider Electric

Spécialiste mondial de la gestion de l'énergie, présent dans plus de 100 pays, Schneider Electric offre des solutions intégrées pour de nombreux segments de marchés. Le Groupe bénéficie d'une position de leader sur ceux des Régies et Infrastructures, Industries & Constructeurs de machines, des Bâtiments non-résidentiels, des Centres de données et Réseaux ainsi que du Résidentiel. Mobilisés pour rendre l'énergie sûre, fiable, efficace, productive et propre, ses plus de 130 000 collaborateurs réalisent 22,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2011 en s'engageant auprès des individus et des organisations afin de les aider à tirer le meilleur de leur énergie.

[www.schneider-electric.com/groupe](http://www.schneider-electric.com/groupe)

### AVERTISSEMENT

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré en aucune circonstance comme constituant une offre au public ou comme une invitation à participer à une offre au public dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas et ne participe pas à une offre ou une sollicitation en vue d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France, sauf à des investisseurs qualifiés, agissant pour leur propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-2 et D. 411.1 à D. 411-3 du Code monétaire et financier.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de

**Relations investisseurs :**  
**Schneider Electric**  
**Carina Ho**

Tél. : +33 (0) 1 41 29 83 29  
Fax : +33 (0) 1 41 29 71 42  
[www.schneider-electric.com](http://www.schneider-electric.com)  
ISIN : FR0000121972

**Contact Presse :**  
**Schneider Electric**  
**Véronique Roquet Montegon**

Tél. : +33 (0)1 41 29 70 76  
Fax : +33 (0)1 41 29 88 14

**Contact Presse :**  
**DGM**  
**Michel Calzaroni**  
**Olivier Labesse**

Tél. : +33 (0)1 40 70 11 89  
Fax : +33 (0)1 40 70 90 46

---

## Informations financières (p. 2)

l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce communiqué a été préparé sur la base du principe que toute offre des valeurs mobilières, objet de ce communiqué, sur le territoire de tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ("EEE") ayant mis en oeuvre la Directive Prospectus (2003/71/CE) (un "Etat Membre Concerné") sera réalisée dans le cadre d'une dispense à l'obligation de publier un prospectus pour les offres des valeurs mobilières, objet de ce présent communiqué, prévue par la Directive Prospectus, telle qu'elle a été transposée l'Etat Membre Concerné. Par conséquent, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir, dans l'Etat Membre Concerné, les valeurs mobilières qui font l'objet du placement privé envisagé dans ce communiqué ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour Schneider Electric ou l'une des banques en charge du placement privé envisagé dans ce communiqué, de publier un prospectus en vertu de l'Article 3 de la Directive Prospectus, tel que modifiée par la Directive Prospectus Modificative (2010/73/UE) ou de publier un supplément au prospectus en vertu de l'Article 16 de la Directive Prospectus, tel que modifiée par la Directive Prospectus Modificative (2010/73/UE), dans chaque cas, en relation avec cette offre. Ni Schneider Electric ni les banques en charge du placement privé envisagé dans ce communiqué, n'ont autorisé, ni n'autorisent, la réalisation de toute offre des valeurs mobilières, objet du présent communiqué dans des circonstances faisant naître une obligation pour Schneider Electric ou toute banque en charge du placement privé envisagé dans ce communiqué de publier un prospectus ou un supplément au prospectus dans le cadre de cette offre.

Ce communiqué est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus pour les besoins des mesures transposant la Directive 2003/71/EC.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre Etat. Les valeurs mobilières ne pourront être vendues ou offertes aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Schneider Electric n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce communiqué ne peut pas être diffusé au Canada, en Australie ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada en Australie ou au Japon.

**Relations investisseurs :**  
**Schneider Electric**  
**Carina Ho**

Tél. : +33 (0) 1 41 29 83 29  
Fax : +33 (0) 1 41 29 71 42  
[www.schneider-electric.com](http://www.schneider-electric.com)  
ISIN : FR0000121972

**Contact Presse :**  
**Schneider Electric**  
**Véronique Roquet Montegon**

Tél. : +33 (0)1 41 29 70 76  
Fax : +33 (0)1 41 29 88 14

**Contact Presse :**  
**DGM**  
**Michel Calzaroni**  
**Olivier Labesse**

Tél. : +33 (0)1 40 70 11 89  
Fax : +33 (0)1 40 70 90 46